

**MAIRIE
DE
L'AIGLE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

(DB)

Nombre de Conseillers :
en exercice : 28
présents : 23
votants : 26

L'an deux mil neuf,

le : **Mercredi 18 NOVEMBRE**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 Novembre 2009

OBJET :

**ACQUISITION D'UNE
PARCELLE
RUE CROIX SAINT
JACQUES**

PRESENTS : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Frédéric PROVOTELLE, Mme Elisabeth FOULON, M. Yakup ALTUN, Mlle Valérie GHARBI, M. Dominique CLOUARD, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNÉHARD.

Absents ou excusés : Mme Maryvonne DEPOILLY qui a donné pouvoir à Mme DUVAL, M. Philippe SARTHOUT qui a donné pouvoir à M. PINOT, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Christian TAUPIN, Mme GAGEZ qui a donné pouvoir à Mme PROSARPIO.

Monsieur CLOUARD a été nommé Secrétaire de Séance.

La Ville de L'Aigle, ayant depuis de longues années, des soucis d'évacuation des eaux pluviales, il est nécessaire de réguler leur écoulement en amont du centre-ville.

Plusieurs parcelles, situées entre la rue Croix Saint Jacques et la rue des Vaux, présentent de ce point de vue un intérêt certain. Elles sont inconstructibles et situées en zone naturelle du Plan Local d'Urbanisme (PLU). L'une d'entre elles, cadastrée ZN n° 9 appartenant à Mlle COLOMBE Martine, est actuellement proposée à la vente.

Par ailleurs, son acquisition pourrait avoir deux autres intérêts :

- un indéniable intérêt paysager pour un éventuel lieu de promenade ;
- un intérêt stratégique puisque cette parcelle est située face à la liaison inter quartiers, entre l'Avenue du Perche et la rue Croix Saint-Jacques. Il est important pour la collectivité de maîtriser le foncier dans ce secteur et ainsi poursuivre à moyen ou long terme cette liaison.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-Préfecture :

le : 26 NOV. 2009

Publié

26 NOV. 2009

le :

Le Maire,

Thierry PINOT



Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

- **DECIDE** l'acquisition de ce terrain à Mlle Martine COLOMBE au prix de 0.50 centimes d'euros le m² pour une surface de 18 027 m², soit un montant total de **9 013,50 €**, les frais de géomètre et d'acte notarié étant pris en charge par la Ville de L'AIGLE.

- **AUTORISE Monsieur le Maire** à signer toutes les pièces ou autres documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Thierry PINOT

**MAIRIE
DE
L'AIGLE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

(DB)

Nombre de Conseillers :
en exercice : 28
présents : 23
votants : 26

L'an deux mil neuf,
le : **Mercredi 18 NOVEMBRE**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 Novembre 2009

PRESENTS : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Frédéric PROVOTELLE, Mme Elisabeth FOULON, M. Yakup ALTUN, Mlle Valérie GHARBI, M. Dominique CLOUARD, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNÉHARD.

OBJET :

**-DECISION
MODIFICATIVE N°1 -**

**BUDGET
ASSAINISSEMENT**

Absents ou excusés : Mme Maryvonne DEPOILLY qui a donné pouvoir à Mme DUVAL, M. Philippe SARTHOUT qui a donné pouvoir à M. PINOT, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Christian TAUPIN, Mme GAGEZ qui a donné pouvoir à Mme PROSARPIO.

Monsieur CLOUARD a été nommé Secrétaire de Séance.

Le budget assainissement demande aujourd'hui une modification quant à l'allocation des crédits. En effet, suite à l'extension de réseaux qui a été réalisée rue du Paradis, un poste de refoulement a dû être implanté sous la chaussée, au fond du lotissement « Morise ». Ce poste est raccordé au réseau télécom et donc engendre des frais d'abonnement et de communications qui incombent à la ville jusqu'au moment où la réception des travaux est signée. Ensuite ces frais sont à la charge du délégataire.

La réception des travaux ayant eu lieu le 10 octobre 2009, il convient pour la ville d'assumer les frais de télécommunications, soit 650 € et pour cela il est nécessaire d'ouvrir un crédit à l'article 6262.

Par ailleurs dans un souci de plus grande souplesse pour la fin de l'exercice, une somme est réaffectée en dépenses imprévues dans le cas où d'autres événements financiers interviendraient.

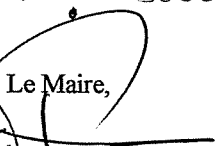
Il est donc proposé de virer un crédit de 2000 € du compte 68 (dotation aux amortissements) aux comptes 6262 (frais de télécommunications) et 22 (dépenses imprévues) ceci à parts égales.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-Préfecture :

le : 26 NOV. 2009

Publié 26 NOV. 2009

le :

Le Maire,
Thierry PINOT



Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

SE PRONONCE favorablement sur la décision modificative ci-dessous :

BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

article	serv	libellé	Alloué 2009	dm N°1	Total ouvert 09
60-61-62		Charges à caractère général	4 000,00	1 000,00	5 000,00
6152		Entretien et réparation			
6226		Honoraires	4 000,00	0,00	4 000,00
623		Publicité publication			0,00
628		Participation SIVU			0,00
6262		Frais de télécommunication		1 000,00	1 000,00
66		Charges financières	1 000,00	0,00	1 000,00
6611		Charges financières	1 000,00	0,00	1 000,00
67		Charges exceptionnelles			0,00
671		Charges exceptionnelles			0,00
68		Dotations aux amortissements	90 000,00	-2 000,00	88 000,00
6811		Amortissements	90 000,00	-2 000,00	88 000,00
22		Dépenses imprévues	0,00	1 000,00	1 000,00
23		Autofinancement de l'investissement	60 000,00		60 000,00
TOTAL			155 000,00	0,00	155 000,00

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,



Thierry PINOT

M

**MAIRIE
DE
L'AIGLE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

(DB)
Nombre de Conseillers :
en exercice : 28
présents : 23
votants : 26

L'an deux mil neuf,
le : **Mercredi 18 NOVEMBRE**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 Novembre 2009

M

OBJET :

**FESTIVAL JAZZ EN
OUCHE - VENTE DE
PRODUITS DÉRIVÉS
- TARIFS**

PRESENTS : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Frédéric PROVOTELLE, Mme Elisabeth FOULON, M. Yakup ALTUN, Mlle Valérie GHARBI, M. Dominique CLOUARD, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNÉHARD.

Absents ou excusés : Mme Maryvonne DEPOILLY qui a donné pouvoir à Mme DUVAL, M. Philippe SARTHOUT qui a donné pouvoir à M. PINOT, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Christian TAUPIN, Mme GAGEZ qui a donné pouvoir à Mme PROSARPIO.

Monsieur CLOUARD a été nommé Secrétaire de Séance.

Dans le cadre de la première édition de Jazz en Ouche, la Ville souhaiterait proposer à la vente, sur les sites des concerts, des produits dérivés faisant la promotion de l'événement ainsi que cela se pratique couramment sur les festivals musicaux.

Les produits dérivés proposés sont : affiche, carte postale, tee-shirt et badge. Il convient d'en fixer les tarifs.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-Préfecture :

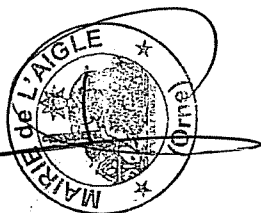
le: 26 NOV. 2009

Publié

le: 26 NOV. 2009

Le Maire,

Thierry PINOT



Les prix de vente proposés sont les suivants :

PRODUITS DÉRIVÉS	PRIX DE VENTE
AFFICHE (un modèle « prestige » : 40x60 cm – quadri - 170g/m ²)	2,50 €
CARTE POSTALE (un modèle « prestige » : 10,5x15 cm – quadri recto – carta solida 320g/m ²)	1,00 €
BADGE (deux modèles : badges métal, avec épingle de sûreté. couche de plastique transparente protégeant le motif, 25 mm)	1,50 €
TEE-SHIRT (un modèle : panaché de tailles, coupe homme et femme, couleur noir avec marquage deux couleurs, coton en 190g/m ²)	10,00 €

Le Conseil Municipal,
 A l'unanimité,

- **SE PRONONCE favorablement** sur les tarifs ci-dessus définis ;
- **AUTORISE Monsieur le Maire** à encaisser les ventes de produits dérivés mentionnés sur la présente ;
- **DIT** que les recettes seront intégrées dans la régie de la Saison Culturelle. Un arrêté modificatif de régie prendra en compte ces modifications.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
 Au registre sont les signatures,
 Pour copie certifiée conforme,
 Le Maire,



Thierry PINOT

92/09

**MAIRIE
DE
L'AIGLE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

(DB)

Nombre de Conseillers :
en exercice : 28
présents : 23
votants : 26

L'an deux mil neuf,
le : **Mercredi 18 NOVEMBRE**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 Novembre 2009

OBJET :

**INDEMNITES DE
REGISSEURS**

PRESENTS : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Frédéric PROVOTELLE, Mme Elisabeth FOULON, M. Yakup ALTUN, Mlle Valérie GHARBI, M. Dominique CLOUARD, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNÉHARD.

Absents ou excusés : Mme Maryvonne DEPOILLY qui a donné pouvoir à Mme DUVAL, M. Philippe SARTHOUT qui a donné pouvoir à M. PINOT, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Christian TAUPIN, Mme GAGEZ qui a donné pouvoir à Mme PROSARPIO.

Monsieur CLOUARD a été nommé Secrétaire de Séance.

Dans les organismes publics, des régisseurs peuvent être chargés, pour le compte des comptables publics, d'opérations d'encaissement ou de paiement.

La fonction d'une régie répond à un besoin immédiat de la ville : percevoir des recettes réglées en numéraire ou par chèque, versées par un usager.

Le régisseur est donc un agent qui manipule les fonds sur la base d'un titre légal. Il le fait sous la surveillance conjointe de l'ordonnateur et du comptable. Il tient une comptabilité de sa régie faisant ressortir à tout moment la situation de son encaisse ou de l'avance reçue.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 26 NOV. 2009

Publié

le : 28 NOV. 2009

Le Maire,

Thierry PINOT



Il est soumis aux règles et obligations de responsabilité des comptables publics. Les régisseurs chargés pour le compte des comptables publics d'opérations d'encaissement (régisseurs de recettes) ou de paiement (régisseurs d'avances) sont personnellement et pécuniairement responsables de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'ils recueillent ou qui leur sont avancés par les comptables publics, du maniement des fonds et des mouvements de comptes de disponibilités, de la conservation des pièces justificatives, ainsi que de la tenue de la comptabilité des opérations».

La Ville de L'AIGLE recense aujourd'hui 8 régies dont le cautionnement demandé aux régisseurs et les indemnités respectives sont fixées comme suit :

Régie	Cautionnement	Indemnité
Marché aux bestiaux	760,00 €	140,00 €
Centre aéré	460,00 €	120,00 €
Ecole de Musique	460,00 €	120,00 €
Saison culturelle	460,00 €	120,00 €
Musée	exempté	110,00 €
Médiathèque	Exempté	110,00 €
Sport Vacances	Exempté	110,00 €
Marché de Noël	Exempté	110,00 €

Le montant des cautionnements et des indemnités est fixé par voie réglementaire en fonction du montant des sommes recouvrées.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **AUTORISE Monsieur le Maire** à ordonnancer les primes de régisseurs.

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget général de la ville de L'AIGLE à l'imputation 020 6225.

En outre, la création d'une régie « Amendes de Police par l'Etat » a impliqué la désignation d'un régisseur au sein du service de la police municipale. En conséquence, c'est l'Etat qui verse l'indemnité de régie à la ville de L'Aigle, à charge pour elle de la verser à son tour au régisseur.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

AUTORISE le versement d'une indemnité de régie d'un montant de **110 €** au profit du régisseur en titre, Monsieur Dominique Rocher, Chef du service de Police Municipale.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
 Au registre sont les signatures,
 Pour copie certifiée conforme,
 Le Maire,



Thierry PINOT

**MAIRIE
DE
L'AIGLE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

(DB)

Nombre de Conseillers :
en exercice : 28
présents : 23
votants : 26

L'an deux mil neuf,
le : **Mercredi 18 NOVEMBRE**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 Novembre 2009

PRESENTS : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Frédéric PROVOTELLE, Mme Elisabeth FOULON, M. Yakup ALTUN, Mlle Valérie GHARBI, M. Dominique CLOUARD, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNÉHARD.

Absents ou excusés : Mme Maryvonne DEPOILLY qui a donné pouvoir à Mme DUVAL, M. Philippe SARTHOUT qui a donné pouvoir à M. PINOT, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Christian TAUPIN, Mme GAGEZ qui a donné pouvoir à Mme PROSARPIO.

Monsieur CLOUARD a été nommé Secrétaire de Séance.

La Ville de L'AIGLE avait signé en 2000 un Contrat Temps Libre (C.T.L.) avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Orne. Ce contrat qui était renouvelé tous les 3 ans n'existe plus, il a été remplacé par le Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.).

Le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Le principe de ce contrat repose sur deux axes :

- Un volet enfance qui concerne la tranche d'âge [0-6 ans], de la compétence de la Communauté de Communes,

- Un volet jeunesse qui concerne la tranche d'âge [6-17 ans] de la compétence Ville.

Certifié exécutoire

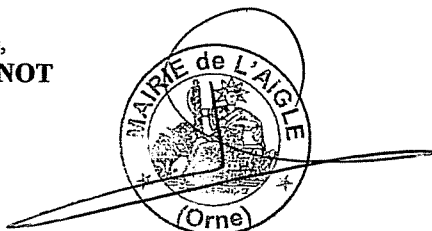
transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 26 NOV. 2009

Publié

le : 26 NOV. 2009

Le Maire,
Thierry PINOT



La Communauté de Communes du Pays de L'AIGLE, compétente sur le plan Enfance, a déjà signé le volet la concernant. L'adhésion de la ville à ce partenariat n'est pas sans incidence financière puisqu'elle permet une participation de la CAF pour toutes les actions valorisées effectuées sur le temps libre des 6-17 ans. A titre indicatif, cette participation de la CAF dans le cadre de ce dispositif s'élevait à 26 000 € dans le précédent contrat qui couvrait la période 2006/2007/2008.

Les parties en présence – ville et CAF - s'entendent sur l'intégration d'un certain nombre d'objectifs dans ce volet Enfance à savoir :

- o le maintien et l'extension des activités des centres de loisirs, des camps et mini camps pour ados.
- o
- o la mise en place et la poursuite d'actions spécifiques en direction des jeunes,
- o
- o le développement d'activités sportives culturelles et ludiques,
- o
- o Le développement de structures d'accueil en vue de satisfaire de nouvelles populations qui s'implantent à L'AIGLE,
- o
- o la formation BAFA-BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur – Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) ou spécifiquement liées à la thématique « enfance et jeunesse »,
- o
- o le maintien des postes de coordination sur le temps libre,
- o
- o le développement d'actions d'informations et de communication.

Le contrat est écrit par la CAF après un diagnostic réalisé avec chacune des structures déclarées en Accueil Collectif de Mineurs (Centre d'Animation Social de L'AIGLE, Centre Social UNICITÉS, Maison des Jeunes et de la Culture et Ville).

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le volet jeunesse du Contrat Enfance Jeunesse. Ce contrat produira ses effets du 1^{er} janvier 2009 jusqu'au 31 Décembre 2012.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Thierry PINOT

**MAIRIE
DE
L'AIGLE**

(DB)

Nombre de Conseillers :
en exercice : 28
présents : 23
votants : 26

OBJET :

**SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE -**

**ASSOCIATION « LES
TROTTEURS
AIGLONS »**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil neuf,

le : **Mercredi 18 NOVEMBRE**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 Novembre 2009

PRESENTS : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Frédéric PROVOTELLE, Mme Elisabeth FOULON, M. Yakup ALTUN, Mlle Valérie GHARBI, M. Dominique CLOUARD, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNÉHARD.

Absents ou excusés : Mme Maryvonne DEPOILLY qui a donné pouvoir à Mme DUVAL, M. Philippe SARTHOUT qui a donné pouvoir à M. PINOT, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Christian TAUPIN, Mme GAGEZ qui a donné pouvoir à Mme PROSARPIO.

Monsieur CLOUARD a été nommé Secrétaire de Séance.

L'association « Les Trotteurs Aiglons » a organisé la première édition de la course pédestre « La Ronde de L'Aigle », le Samedi 13 Juin 2009. 213 concurrents ont ainsi participé à cette course, sur des distances de 5 et 10 kilomètres.

Afin de réduire les frais engagés lors de cette manifestation (récompenses, publicité...) l'association sollicite une subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de **914 €** à l'association « Les Trotteurs Aiglons » ;

DIT que cette subvention sera versée à l'association « Entente Aube L'Aigle Athlétisme », partenaire avec les Trotteurs Aiglons pour cette manifestation.

DIT que les crédits seront pris sur l'article 6574 « subventions aux organismes de droit privé ».

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 26 NOV. 2009

Publié

le : 26 NOV. 2009

Le Maire,

Thierry PINOT

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,

Thierry PINOT



**MAIRIE
DE
L'AIGLE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

(DB)

Nombre de Conseillers :
en exercice : 28
présents : 23
votants : 26

L'an deux mil neuf,

le : **Mercredi 18 NOVEMBRE**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 Novembre 2009

OBJET :

**VENTE DE LIVRES A
LA MEDIATHEQUE**

PRESENTS : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Frédéric PROVOTELLE, Mme Elisabeth FOULON, M. Yakup ALTUN, Mlle Valérie GHARBI, M. Dominique CLOUARD, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNÉHARD.

Absents ou excusés : Mme Maryvonne DEPOILLY qui a donné pouvoir à Mme DUVAL, M. Philippe SARTHOUT qui a donné pouvoir à M. PINOT, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Christian TAUPIN, Mme GAGEZ qui a donné pouvoir à Mme PROSARPIO.

Monsieur CLOUARD a été nommé Secrétaire de Séance.

La médiathèque souhaite organiser une grande vente des ouvrages (environ 1200) qui ont été triés récemment et ne rentrent plus dans le fonds de prêt. Cette vente serait ouverte au public et les recettes de la vente seraient perçues dans le cadre d'une régie.

Le prix de vente des livres pourrait être fixé à **0,50 €**.

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

- **AUTORISE** la vente des ouvrages à ce tarif unique de **0,50 € pièce** ;

- **DIT** que la vente de ces livres aura lieu le 5 décembre prochain ;

- **DECIDE**, compte tenu de la coïncidence de cette date avec le déroulement du Téléthon, d'intégrer cette vente dans le dispositif de cette manifestation nationale et de reverser l'intégralité de la recette à l'Association Française contre la Myopathie.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-Préfecture :

le : 26 NOV. 2009

Publié

le : 26 NOV. 2009

Le Maire

Thierry PINOT

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,

Thierry PINOT